LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Obligations Carbon Impact - action D - FR0010905281

un compartiment de l'OPCVM LA FRANÇAISE

Cette SICAV est gérée par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de l'OPC, de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », est de rechercher sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le compartiment s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable représenté par l'indicateur de référence. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du compartiment tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille et des frais de gestion.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate coupons réinvestis. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice. La gestion du fonds est discrétionnaire:le fonds sera principalement exposé aux émetteurs de l'indice et pourra être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice.

L'univers d'investissement initial du compartiment est construit à partir d'un portefeuille d'obligations d'émetteurs privés et/ou semi publics (hors emprunt d'Etat) et analysé selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable. Le processus d'investissement se fait selon une double approche : l'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et Thématique. **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité** : le processus de notation ESG est structuré en 5 étapes détaillées dans le prospectus. A la fin du processus, chaque émetteur se voit attribuer un score de 0 (le pire) à 10 (le meilleure). Sont écartés les 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. **Etape 2 : Analyses carbone et financière:** une analyse de la qualité de crédit des émetteurs est effectuée. Puis, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Un score "carbon impact" est attribué à l'issue de cette analyse. Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone, une analyse qualitative est réalisée en sus du score attribué. Pour les secteurs à très haute intensité carbone, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score attribué. Il s'agit d'un calcul de « trajectoire » des émissions carbones que nous confrontons aux trajectoires de décarbonation sectorielles. Lors de cette analyse qualitative, les analystes ESG et l'équipe de gestion vont estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Les entreprises sont ensuite qualifiées, selon la méthodologie de la société de gestion sujette aux limitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises et iv) retardataires selon le score attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire. Le compartiment pourra également investir dans des obligations vertes pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable. Ces obligations vertes devront respecter les quatre grands principes clés des « Green Bond Principles ». **Etape 3 : Mesure de l'empreinte carbone** : l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 50% par rapport à l'indicateur de référence carbone. La méthodologie a une limite qui porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs. La sensibilité globale du portefeuille, qui est comprise entre 2 et 7, est ajustée selon les anticipations du gérant en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des maturités. Le fonds est essentiellement investi en instruments de taux (obligations à taux fixe ou variable, sécurisées, indexées, bons du Trésor, TCN, billets de trésorerie, CD, BMTN, pensions livrées ou OPC). Les investissements seront réalisés dans des titres libellés en euro, émis par des entités privées et publiques. Le portefeuille sera investi dans des signatures «investment grade» (supérieures à BBB- ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). En cas de dégradation de la signature d'un émetteur d'un titre déjà investi dans le portefeuille, le fonds pourra détenir des titres émis par des entités notées "high yield" (c'est-à-dire avec une notation inférieure à BBB- pour Standard & Poors ou Baa3 pour Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite maximum de 10% de l'actif net du compartiment. L'investissement dans les obligations contingentes convertibles est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPC et uniquement pour la gestion de trésorerie. Le fonds utilisera des instruments dérivés dans la limite d'une fois l'actif de l'OPCVM. Tous les risques associés aux actifs pourront être couverts et/ou exposés par des instruments financiers à terme (futures, forwards, options, swaps de taux, swaps sur indices). Le fonds pourra avoir recours à des TRS.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans

Modalités de rachat : Quotidien:Les rachats, centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00, sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec réglement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution et/ou report

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 3 reflète des investissements dans des produits de taux « investment grade » du secteur privé, en respectant une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 2 et 7. Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Cette catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.Risque de crédit : Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

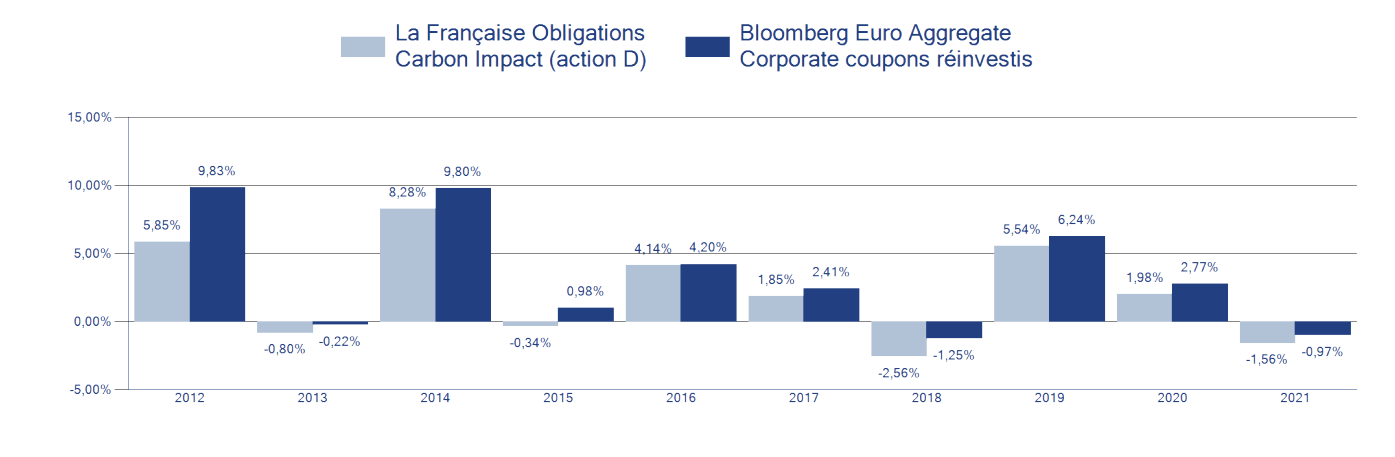
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,06 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 51 et 52 du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



20/07/2010 : transformation de la SICAV CMNE Moyen Terme en FCP.
30/03/2012 : changement d'indice de référence Barclays Capital Euro Aggregate Ex. GIIPS All Maturities € Total Return au lieu de Euro MTS 3-5 ans.
31/12/2014 : Changement d'indice de référence : Barclays Capital Euro Aggregate Total return € au lieu du Barclays Capital Euro Aggregate Ex. GIIPS All Maturities € Total Return.
01/05/2016 :Changement d'indice de référence : Barclays Capital Euro Aggregate Corporate au lieu du Barclays Capital Euro Aggregate Total return €.
Création du compartiment : 17/12/2018
Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP La Française Obligations Europe SAI créé le 20 juillet 2010, de stratégie identique et absorbé le 17/12/2018. Les performances antérieures à cette date proviennent du FCP La Française Obligations Europe SAI (part D créée le 06 janvier 1997).
A compter du 03/02/2020 : La Française Obligations Europe SAI change de dénomination et devient la Française Obligations Carbon Impact afin de refléter le changement d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement.
Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

SICAV créée le : 12/11/2018
Performance calculée en EUR
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.
Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts action D, action T, action I, action S, action C : disponible gratuitement sur le site http://www.la-francaise.com ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilieres@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com
Autres catégories de parts : action T, action I, action S, action C
Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.
Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
Cette SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022